



AVIS PUBLIC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA
RÈGLEMENT 2019-10 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LES HONORAIRES POUR
SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS AU PROJET DE RELOCALISATION DE L'ÉCOCENTRE D'AMQUI,
POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN PROJETÉ POUR LA RELOCALISATION
ET DE L'ÉCOCENTRE DE CAUSAPSCAL**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire adjoint de la susdite municipalité régionale de comté que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 17 juin 2020, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2019-10 décrétant une dépense et un emprunt pour les honoraires pour services professionnels relatifs au projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui, pour l'acquisition du terrain projeté pour la relocalisation et de l'écocentre de Causapscal.

Ledit règlement a pour objet d'autoriser le conseil de la MRC de La Matapédia à mandater des professionnels en ingénierie et autres professionnels requis relatifs à l'acquisition du terrain visé (notaire, arpenteur, laboratoire de sol, etc.) et pour réaliser les plans, devis, estimations, procédures d'appel d'offres et surveillance des travaux relatifs au projet de relocalisation l'écocentre d'Amqui.

Le conseil de la MRC de La Matapédia est également autorisé à faire l'acquisition du lot 4 064 967, cadastre du Québec, pour y relocaliser l'écocentre d'Amqui.

Le conseil de la MRC de La Matapédia est également autorisé à faire l'acquisition d'une partie du lot 4 810 916, cadastre du Québec, occupée par l'écocentre de Causapscal.

Le conseil de la MRC de La Matapédia est autorisé à dépenser à ces fins une somme n'excédant pas 305 000 \$, laquelle dépense est établie à partir d'une estimation préparée par M. Mario Lavoie, directeur général, en date du 17 juin 2020, jointe au présent règlement (annexe 1) pour en faire partie intégrante.

Toute personne désireuse de consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, Route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou en consultant le site Internet de la MRC au www.mrcmatapedia.qc.ca.

Donné à Amqui, ce 26 juin 2020.


Joël Tremblay, secrétaire adjoint